



Repérer et mobiliser les jeunes dits « invisibles » présents sur la zone d'intervention de la Mission Locale du Coudon au Gapeau . Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » Initiative pour l'emploi des jeunes « 2014-2020 »

Le repérage des publics dits « invisibles », et notamment les jeunes, est un enjeu décisif du Plan d'Investissement dans les Compétences lancé par le gouvernement en 2017. Le repérage des jeunes est également une priorité de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. Le Conseil Européen a invité les Etats membres à intensifier leurs efforts dès 2014, en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen, à travers le programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes.

Ces deux démarches poursuivent à terme le même objectif de former et d'accompagner vers l'emploi le plus grand nombre de jeunes de 16 à 29 ans révolus, en particulier les jeunes NEET, sans emploi et ne suivant ni études ni formation, via un parcours d'insertion professionnelle et sociale adapté à leurs besoins, leur permettant de bénéficier de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de formation existants. Pour atteindre cet objectif, le repérage et la mobilisation et/ou la remobilisation de ces jeunes, notamment les plus vulnérables, souvent sans contact avec les institutions sociales ou le Service Public de l'Emploi, constitue une priorité.

Retenue dans le cadre de cet appel à projet, la Mission Locale du coudon au gapeau met en œuvre une action portant sur deux axes :

- Aller vers les jeunes et leurs familles
- Elargir et mobiliser le réseau partenarial de la mission locale pour une meilleure efficacité de repérage.

Objectif : repérer les jeunes non accompagnés par le Service Public de l'Emploi, présents sur la zone d'intervention de la mission locale, afin de les « raccrocher » aux dispositifs existants ou aux partenaires concernés. Une attention particulière sera portée aux jeunes des quartiers prioritaires, aux jeunes en situation de handicap, en décrochage scolaire et aux jeunes de l'ASE.

Un diagnostic individualisé sera systématiquement proposé au jeune, élaboré avec lui, adapté à ses attentes et besoins et en lien avec son projet ou sa situation. De ce diagnostic partagé découlera un plan d'actions individuel à mener durant la phase de remobilisation.

Cette phase de remobilisation s'articulera autour d'actions individuelles et collectives. Un accompagnement personnalisé sera proposé à chaque jeune durant lequel toutes les problématiques seront abordées : logement, santé, mobilité, formation, emploi.

A l'issue de cette phase, le relais consistera à proposer aux jeunes des solutions de formation, d'emploi ou d'alternance, en s'appuyant notamment sur les dispositifs de droit commun existants comme le PACEA et la garantie jeunes, mais aussi en sollicitant les partenaires de la mission locale.